

Le petit journal de Valezan

Les beaux jours arrivent!

Cet hiver bien long semble enfin terminé et avec les beaux jours, les travaux reprennent.

La mise en place de l'éclairage public dans le bas du village est presque terminée. Nous attendons l'autorisation d'E.D.F. pour la mise sous tension et France télécom pour le réseau téléphonique.

L'entreprise a été choisie pour la construction de la station d'épuration et il faut maintenant terminer de nettoyer le terrain pour que les travaux puissent commencer :

une journée de corvée est donc prévue pour samedi le 18 avril rendez-vous à 8h dans l'épingle en dessous du GAEC pour une bonne matinée de coupe et rangement de bois.

Si tout se passe bien la station pourra être mise en service avant l'hiver. Pour l'instant, aucune mauvaise surprise : le marché correspond à l'enveloppe prévue.

Cependant le coût global des différents travaux et la nécessité pour la commune de rester en catégorie C3 pour les taux de subvention a conduit le conseil municipal à augmenter un peu les taxes d'habitation et sur le foncier bâti : la hausse minimale à envisager était de 2% et elle a donc été votée le 10 avril pour l'an prochain.

Comme vous avez pu le constater, les conteneurs semi-enterrés sont en train d'être installés dans le village (voir plus loin les détails de la mise en service).

Voilà pour les choses les plus sérieuses.

Mais la vie ne s'arrête pas là et d'autres rendez-vous sont aussi prévus :

le samedi 18 avril, à 20h à la salle des fêtes, un concours de belote pour aider le financement du voyage scolaire est organisé par l'association des parents d'élèves.

Le voyage scolaire aura lieu dans les Bauges en juin. L'effectif de notre école s'élève dèsormais à dix-neuf élèves : cette remontée témoigne de l'attractivité de Valezan et montre que les efforts de tous les élus qui ont défendu l'école dans le passé étaient justifiés.

Travaux d'élagage

R.T.E. (réseau de transport électrique) nous informe que comme chaque année, des travaux d'élagage vont être entrepris sur la commune. Pour plus de détails voir les panneaux d'affichage.

Comptage des cervidés

Un arrêté préfectoral autorise en ce moment une campagne de comptage. Ces comptages sont réalisés de nuit au moyen des phares de véhicules. Ne vous étonnez donc pas trop si vous voyez des voitures avec des phares allumés à des endroits et heures inhabituels.

Attention alarme!

Le conseil général nous demande de répercuter cette information.

« Des sociétés de téléalarme (Homeveil, I. Assistance, DDREA Assistance...) qui effectuent du démarchage téléphonique au domicile des personnes âgées en se recommandant du Conseil général, en vue de leur faire souscrire un contrat dont la durée peut aller jusqu'à 48 mois.

En aucun cas le Conseil général de la Savoie n'a mis en oeuvre cette procédure qui relève des démarches frauduleuses. ».

De façon générale, méfiez-vous de tout démarchage à domicile.

Conteneurs semi-enterrés

L'installation sera terminée cette semaine. Mais la mise en service sera progressive :

- ▶ D'abord les conteneurs à couvercle jaune qui restent réservés au déchets recyclables et ceux du verre.
- ▶ Ensuite : les conteneurs pour déchets non recyclables (couvercles verts) seront mis en service un peu plus tard pour que les détails techniques des circuits de collecte soient réglés.

Des sacs en plastique explicatifs du tri sont toujours à votre disposition en mairie.

L'avenir du presbytère en discussion

C'est un sujet de débat dans la commune depuis 1983 au moins et de nombreux dossiers ont été constitués par les différents conseils municipaux. Le transformer pour l'accueil en



gîte, faire des logements sociaux pour maintenir l'école, en confier la construction à des organismes de logement social. De nombreuses pistes ont été explorées jusqu'ici en vain.

Les facilités donnés par l'Etat et le Conseil Général récemment et l'opiniâtreté de notre conseiller général qui a suivi ce dossier avec beaucoup d'attention a débouché enfin le 9 avril sur une nouvelle offre de l'OPAC. Celle-ci permettrait la réalisation de quatre logements : 3 F3 et un F5. Le coût de l'opération entièrement supporté par l'OPAC s'élèverait à 700 000€. L'OPAC s'engage à respecter le cachet architectural, la commune devrait se porter caution avec le conseil général pour les emprunts contractés par l'OPAC.

Le conseil du 10 avril, après avoir pris connaissance des conditions (notamment la cession définitive du bâtiment et du terrain) a voulu se donner le temps de la réflexion et explorer toutes les pistes possibles.

C'est vrai qu'il est dommage de constater que ce bâtiment magnifique est inoccupé depuis plusieurs années. Mais en même temps, c'est le seul patrimoine en foncier bâti de la commune et c'est difficile d'y renoncer.

Le carnaval de l'école en photo

